

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Mercredi, le 22 juillet 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Monsieur le conseiller Adam Rousseau a motivé son absence

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La secrétaire-trésorière adjointe: Nicole Garant

Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance ;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour ;
- 3.0 Régularité convocation, constat de quorum, délibération à huis clos et vote ;
- 4.0 Remplacement temporaire de l'inspectrice en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;
- 5.0 Période de questions (15 minutes);
- 6.0 Levée de la séance.

163-07.2020 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la secrétaire trésorière adjointe soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document.

ADOPTION : 5 POUR

164-07.2020 3.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

ADOPTION : 5 POUR

165-07.2020 4.0 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT ET AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'absence de l'inspectrice en bâtiment, en environnement et aux travaux publics pour raison de maladie ;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers en cours pour lesquels, il faut assurer un suivi ;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de procéder à l'embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à la majorité des conseillers d'autoriser l'embauche temporaire de Monsieur Fateh Amarouche à titre d'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics pour l'émission de permis.

**ADOPTION : 4 POUR
1 CONTRE**

Messieurs les Conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun sont pour.

Monsieur le Conseiller Alexandre Roy est contre.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

166-07.2020 6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h10.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe